



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COM**

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le

ID : 066-216602177-20220622-DELIB352022-BF

Berger
Levrault

SEANCE DU 22 JUIN 2022

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14 + 2 pouvoirs
Date de la convocation : 17/06/2022
Date d'affichage : 17/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, GERBAUD Grégory, HITA José, MIR Laure, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, VIDAL Mélanie.

Absents : JULIAN Vanessa, QUINTA Christèle, SALVADOR Julien.

Procurations : Mme BAJ-FRELIN Véronique à Mme VIDAL Mélanie, M. BRETEAU Philippe à M. CAZALS Jean-François.

Secrétaire de séance : Mme MIR Laure a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°35/2022 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE
N°1**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°20/2022 du 12 avril 2022 par laquelle le conseil municipal a conclu un emprunt de 800 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE. Les conditions de ce prêt permettent de débloquent des fonds en une ou plusieurs fois, pendant 36 mois.

Un premier déblocage de 300 000 € a été demandé pour le 1^{er} juin 2022. Le tableau d'amortissement n'étant pas connu au moment du vote du budget, les crédits concernant le remboursement du capital et des intérêts n'ont pas été inscrits au budget. Il convient donc de prévoir le virement de crédits suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		DEPENSES	
Compte 66111 Intérêts réglés à l'échéance	+ 2 020.00 €	Chapitre 022 Dépenses imprévues de la section de fonctionnement	- 2 020.00 €
TOTAL	2 020.00 €	TOTAL	2 020.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		DEPENSES	
Compte 1641 Emprunts en euros	+ 7 500.00 €	Chapitre 020 Dépenses imprévues de la section d'investissement	- 7 500.00 €
TOTAL	7 500.00 €	TOTAL	7 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le

ID : 066-216602177-20220622-DELIB352022-BF



- **ADOpte** la décision modificative budgétaire n° 1 telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 28/06/2022
- Affichage le : 28/06/2022

➤ Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.